

jusqu'à la convocation d'une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour voir s'il ne serait pas possible de s'arranger de telle sorte que le gouvernement fédéral assume une large part des frais d'assistance sous ses diverses formes,—l'assurance sociale sous ses différents aspects,—les acceptant comme étant une obligation nationale, et demande, en échange, des provinces qu'elles modifient leurs droits fiscaux ou qu'elles fassent des concessions relativement aux subventions futures. Mes honorables amis d'en face se rappelleront que je n'ai cessé de leur signaler les conséquences inévitables de la continuation des subventions à pareille époque. Je disais alors que tôt ou tard le trésor public en souffrirait plus qu'on ne pouvait l'imaginer. Les honorables députés d'en face m'ont hué pour avoir répété la chose si souvent, mais ils en ont la preuve aujourd'hui qu'il est trop tard. J'avais conseillé alors de chercher à modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, vu que cette question se représenterait toujours avec plus d'acuité. Je disais que nous devons prendre immédiatement des mesures, en nous entendant avec les provinces et selon les procédés jugés nécessaires, pour modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de façon à donner au gouvernement fédéral de grands pouvoirs en matière de législation sociale et industrielle. Ainsi on pourrait avoir des lois uniformes dans tout le pays et les provinces seraient libérées de certaines obligations qui seraient mises à la charge du gouvernement fédéral, en abandonnant, de leur côté, si cela était équitable, tout ou partie des subventions qui leur étaient versées.

Est-il possible de faire une déclaration plus claire que celle-là. Au cours des quatre dernières années, je l'ai répétée sous des formes différentes et je l'ai encore faite en termes spécifiques, lundi dernier. Et maintenant, le premier ministre nous arrive avec une déclaration de principe comme si le Gouvernement actuel était responsable d'une politique visant à modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord afin que le Dominion du Canada soit en mesure d'inaugurer et d'appliquer un système national de législation concernant les œuvres d'ordre social de façon à obtenir l'uniformité des lois dans les différentes provinces et à réduire la dépense des deniers publics dans l'exécution de ces services rendus. En tout cas, c'est autant de gagné grâce au présent débat. D'autre part, pour ce qui est des agissements du parti ministériel, ces discussions ont aidé à préserver l'indépendance du Parlement contre les empiétements du pouvoir exécutif, qui doit être responsable de ses actes à la Chambre des communes et par là même au peuple. Dans les circonstances, je désire terminer mes remarques en proposant l'amendement suivant:

Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec l'instruction de le modifier en retranchant l'article qui donne au Gouverneur en conseil, lorsque le Parlement n'est pas en session, le pouvoir de rendre des arrêtés du conseil en vertu de la disposition relative à la paix,

[Le très hon. Mackenzie King.]

l'ordre et à la bonne administration, et en retranchant aussi du bill les dispositions qui tendent à dépouiller la Chambre des Communes du contrôle qu'elle possède sur les dépenses de deniers publics et sur l'établissement des impôts.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de discuter longuement les observations du très honorable député (M. Mackenzie King), et je me bornerai, relativement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, à ce que j'ai, non seulement déjà dit, mais répété il y a plusieurs années, non pas la semaine dernière, ni la semaine précédente, ni l'année d'avant. Tout flatteur qu'il peut être pour le très honorable député de croire que ses observations ont provoqué la déclaration que j'ai faite, je puis l'assurer qu'en parlant de la sorte j'entendais répondre aux observations du très honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler). J'ai simplement répété ce que, comme on le sait fort bien, j'avais dit en maintes circonstances. A mon avis, le très honorable député n'a pas laissé de manquer à ses hautes responsabilités en prétendant que l'on avait cherché à soulever des préjugés contre la province de Québec. La vérité, c'est qu'immédiatement après la déclaration que j'ai faite en cette enceinte, le premier ministre de la province de Québec, m'a reproché ce que j'avais dit, et dans l'article paru l'autre soir, dans la *Tribune*, journal français publié à Sherbrooke, les attaques étaient dirigées contre moi-même et le Gouvernement, parce que nous avions suggéré qu'il faudrait modifier la loi en question. Sous le portrait du premier ministre Taschereau, reproduit par ce journal, on le proclamait le champion, le défenseur des droits de son pays, le protecteur des droits des minorités, alors que dans la déclaration que j'ai faite moi-même en Chambre, j'avais tout spécialement pris soin d'aborder cet aspect même de la question. Je parle de la chose simplement parce qu'il me semble indigne d'un homme qui occupe le poste élevé du très honorable député, de celui qui a été premier ministre de son pays, de faire croire que dans ma déclaration, entendue par tous les honorables membres, il s'agit de soulever des préjugés contre la province de Québec.

On me permettra d'aller plus loin? Avant de quitter le pouvoir, le très honorable représentant a convoqué en conférence les premiers ministres des provinces pour discuter la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; cette conférence fut suivie d'un rapport que l'on trouvera à la Bibliothèque du Parlement et qui fait voir que ses efforts ont été sans aucun résultat. Il n'accomplit rien du tout. Le compte rendu en question est à la disposition de tous ceux qui voudront